



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-neuvième session

2-13 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 – session directive

Rapport sur la réunion consultative intersessionnelle sur la gestion des déchets solides en Afrique, Rabat, les 25 et 26 novembre 2010

Résumé du Président

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Session d'ouverture	3
III. Importance de la gestion intégrée des déchets solides	4
IV. Obstacles à la gestion intégrée des déchets solides et stratégies recommandées	5
V. Faire participer le secteur informel à la gestion des déchets solides	9
VI. Renforcer et créer des partenariats	9
Annexe	
Déclaration de Rabat sur la gestion durable des déchets en Afrique	11

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 janvier 2011).

** E/CN.17/2011/1.



I. Introduction

1. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a organisé une réunion consultative intersessionnelle de la Commission du développement durable sur la gestion des déchets solides en Afrique, qui s'est tenue du 25 au 26 novembre 2010, à Rabat. Environ 80 participants y ont assisté, dont des représentants de gouvernement de 24 pays africains, de la France, du Portugal, de la Roumanie et du Yémen; des représentants des services publics de gestion des déchets, du secteur privé, d'universités et d'organisations non gouvernementales; des experts du monde entier; et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes de développement.

2. La région Afrique a beaucoup de mal à faire face à l'accroissement rapide et à l'évolution des caractéristiques des déchets urbains et industriels. Le volume de déchets augmente considérablement en raison de la croissance économique, de l'essor démographique, et de la hausse de la consommation et de l'augmentation de la production de déchets par habitant. Outre les déchets municipaux solides, de nouveaux flux de déchets, notamment les déchets d'équipements électroniques, les déchets d'activités de soins, les déchets de matières plastiques, les déchets de construction et de démolition, ainsi que les déchets ménagers dangereux posent désormais problème. Faute d'être gérés correctement, ces déchets nuiront gravement à la santé humaine, aux écosystèmes et aux ressources, et feront ainsi peser une menace sur l'avenir de la région. Il conviendrait d'adopter une stratégie favorisant des modèles de croissance différents qui dissocient la croissance économique de la surexploitation des ressources et réduisent au minimum la production de déchets et les besoins liés à leur élimination. L'approche des « 3R » consistant à réduire, réutiliser et recycler devrait être au cœur d'une telle démarche.

3. Le déversement à ciel ouvert et l'incinération des déchets sont des problèmes endémiques dans la région, le premier étant la principale méthode d'élimination des déchets. Cette situation empêche d'utiliser les déchets comme des ressources précieuses pour générer des revenus, il faut donc absolument mettre fin au déversement des déchets en zone urbaine et à leur élimination incontrôlée.

4. Divers problèmes sociaux se posent, notamment s'agissant de la santé et des conditions de travail des femmes et des enfants pauvres qui, surtout dans le secteur informel, effectuent la collecte et le tri des déchets, pratiques insalubres. La mise en place d'infrastructures de recyclage appropriées et le développement des marchés connexes constituent non seulement une solution efficace pour mettre fin au déversement à ciel ouvert des déchets mais permettent aussi de traiter des questions cruciales (conditions de travail et problèmes liés à la santé, à l'environnement et au marché du travail) qui touchent les ramasseurs de déchets du secteur informel.

5. Les pays africains doivent instaurer des cadres politiques et des mécanismes de gouvernance qui favorisent la non-production et la réduction des déchets ainsi que l'amélioration des activités de collecte, de transformation, de traitement, d'élimination et de recyclage. Quelques exemples observés en Afrique montrent que l'intégration des systèmes privé, formels et informels, de gestion des déchets solides peut considérablement accroître l'efficacité et l'efficience des municipalités dans la

prestation des services requis, et leur permettre d'économiser des ressources précieuses tout en dégagant des avantages pour la santé et l'environnement.

6. Les objectifs de la réunion étaient les suivants : a) renforcer les capacités des services de gestion des déchets en Afrique en relevant les défis dans ce domaine (notamment grâce à la mise en commun des enseignements tirés et des expériences acquises; à une meilleure compréhension des exigences des cadres institutionnels et politiques; et au recensement des lacunes dans les politiques et pratiques); b) identifier les possibilités de renforcement des partenariats en vue de l'extension des services de gestion des déchets; c) développer des réseaux de praticiens de façon à généraliser les meilleures pratiques. Au fil des années, diverses bonnes pratiques de gestion durable des déchets ont vu le jour, il faut les généraliser en adoptant des stratégies qui passent notamment par des réformes politiques, le développement des infrastructures et la sensibilisation du public; d) donner aux villes les moyens de prendre en charge l'aspect économique de la gestion des déchets solides, grâce à une meilleure compréhension des cadres politiques et des institutions économiques.

II. Session d'ouverture

7. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire d'État chargé de l'eau et de l'environnement du Maroc a réitéré qu'il importait d'avoir une vision intégrée de la gestion des déchets solides et de faire participer toutes les parties prenantes. Il a souligné que les déchets solides ne devraient pas être considérés comme un problème mais plutôt comme une ressource permettant de faire des investissements qui dégagent des résultats sociaux et économiques positifs tout en protégeant l'environnement. Il a également insisté sur l'importance d'inviter le secteur privé à appuyer les cadres juridiques et institutionnels.

8. Kenza Kaouakib-Robinson, spécialiste hors classe du développement durable au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a fait savoir que les travaux de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable porteraient essentiellement sur les problèmes et obstacles qui entravent la mise en œuvre d'un programme international dans cinq domaines thématiques dont la gestion des déchets et la viabilité des schémas de consommation et de production, deux domaines étroitement liés à la gestion intégrée des déchets solides. Elle a souligné que la gestion intégrée des déchets solides et l'approche des « 3R », qui supposent une vision plus large et globale de la gestion des déchets, sont uniques en ce sens qu'elles associent la gestion des déchets aux modèles clefs de production et de consommation durables, propices à un plus grand respect de l'environnement et à une utilisation plus efficace des ressources, autant de facteurs qui peuvent contribuer substantiellement au développement durable. Elle a insisté sur la nécessité de tenir compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement et exprimé l'espoir de voir la réunion consultative aboutir à des solutions pratiques et apporter une contribution utile aux travaux de la dix-neuvième session de la Commission et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20).

9. Dans son allocution d'ouverture, Graham Alabaster, Chef de programme au Département eau, assainissement et infrastructure d'ONU-Habitat, a mis en lumière l'évolution du paysage urbain en Afrique et le fait que 72 % de la population urbaine du continent vit dans des zones à faible revenu. Il a déclaré que ce groupe

vulnérable devrait être pris en compte dans la planification de la gestion des déchets solides et souligné que celle-ci offrait une excellente occasion de lier la fourniture de services à la formation de revenu par le biais du recyclage et de la réutilisation. La réunion était l'occasion d'établir des alliances régionales et de mettre en commun savoir-faire et expériences.

10. Khalida Bouzar, Directrice adjointe de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, a déclaré que le secteur des déchets se heurtait à quatre types de problèmes : la quantité et la complexité accrues des flux de déchets; les risques de plus en plus importants que les déchets font peser sur la santé humaine et les écosystèmes; le faible attrait économique de la réutilisation et du recyclage à grande échelle en raison des systèmes de prix en vigueur; et le coût élevé et les hautes exigences techniques associés à la création d'infrastructures de gestion des déchets. Il était important, dans le cadre de la mise en place de systèmes de gestion des déchets, de tenir compte du secteur informel. En outre, les stratégies nationales de gestion des déchets devaient prendre en compte les besoins et les difficultés au niveau local.

III. Importance de la gestion intégrée des déchets solides

11. Le problème de l'insuffisance actuelle des ressources est aggravé par une difficulté croissante : l'accumulation des déchets qui résulte de l'utilisation des ressources et conduit à la dégradation de celles-ci, avec toutes les conséquences négatives que cela a pour la santé humaine et les écosystèmes. Plus la croissance économique est importante, plus la consommation de ressources est grande et plus il y a de déchets produits. Une approche stratégique est donc nécessaire pour régler la question de la consommation des ressources et de la génération des déchets sous l'angle du cycle de vie et pour souligner l'importance de stratégies préventives telles que la gestion intégrée des déchets solides et le principe des « 3R ».

12. En vue d'améliorer la base de données et de connaissances sur les quantités et la composition des déchets, et leurs liens avec la croissance économique [mesurée par le produit intérieur brut (PIB)], les pays devraient envisager sérieusement de répertorier la génération des déchets. À cette fin, il pourrait être judicieux d'établir d'un commun accord un ensemble d'indicateurs clefs de résultats clairs et mesurables, qui aideraient chaque gouvernement à suivre de près les progrès accomplis, et permettraient en particulier de découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement et de faire des comparaisons entre pays.

13. Pour faire s'imposer la gestion intégrée des déchets solides dans l'économie nationale, les pays devraient établir un cadre qui y soit favorable, avec des politiques réfléchies, des technologies appropriées et des dispositifs institutionnels et financiers efficaces, l'objectif étant d'encourager la réduction et la collecte sélective des déchets, d'améliorer l'efficacité de la collecte et le transport, de mettre sur pied des installations de recyclage locales, de garantir la participation du secteur informel, de passer d'un déversement à ciel ouvert à une mise en décharge sécurisée, d'évaluer les crédits carbone provenant du recyclage et du traitement des déchets, et d'encourager l'adoption de mesures écologiques novatrices pour la gestion des chaînes logistiques.

14. Soutenir la gestion intégrée des déchets solides implique de soutenir également la réduction, la réutilisation et le recyclage (principe des « 3R »). Outre les avantages économiques (tels que la récupération des matériaux et de l'énergie) et sociaux (notamment en matière d'emploi) qui en résultent, le principe est lié à différentes questions de portée mondiale, dont le changement climatique et l'élimination progressive de substances dangereuses telles que les substances appauvrissant la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

IV. Obstacles à la gestion intégrée des déchets solides et stratégies recommandées

15. Les obstacles à la gestion intégrée des déchets solides peuvent être de nature politique, institutionnelle, technologique, financière et comportementale. Si différentes initiatives ont été lancées pour surmonter ces obstacles dans le monde entier, et notamment en Afrique, on n'observe aucun effort systématique fondé sur une base stratégique et des partenariats. Les participants à la réunion ont appelé au déploiement d'un effort concerté en ce sens, en particulier pour la région de l'Afrique. Les délibérations et les discussions qui ont eu lieu sur la question ont abouti aux observations et aux recommandations suivantes.

Obstacles politiques

16. L'accent doit être mis sur les politiques nationales de décentralisation et d'habilitation des autorités locales. Ces politiques devraient reconnaître l'importance d'adopter des plans d'action stratégiques propres à chaque ville en matière de gestion intégrée des déchets solides. Élaborer des plans d'action efficaces exige de disposer des données adéquates, des capacités institutionnelles requises et des mécanismes nécessaires.

17. Dans de nombreux pays d'Afrique, le terme « déchet » n'est pas clairement défini. Des lignes directrices propres à la gestion des déchets et des ressources sont nécessaires si l'on veut que la question soit mieux reconnue et obtienne l'attention qu'elle mérite. L'intégration des politiques au niveau central devrait être bénéfique et s'étendre notamment aux politiques sanitaires connexes.

18. Les politiques relatives à la gestion des déchets devraient encourager la prise de mesures au niveau régional et tirer parti des économies d'échelle. Il existe à l'heure actuelle un tel décalage entre les politiques nationales et les politiques locales qu'il est urgent d'harmoniser les politiques à tous les niveaux. En la matière, un dialogue sous-régional serait fort utile.

19. Les politiques établies devraient porter essentiellement sur les zones rurales (d'Afrique) et ne pas se limiter aux zones urbaines. La mise en application effective des politiques et des réglementations doit en outre être améliorée.

20. Des orientations, des principes généraux et des directives opérationnelles clairement définis sont nécessaires pour faire participer davantage le secteur privé. Par ailleurs, il faut établir des mesures donnant une valeur économique aux personnes qui ramassent les déchets et au personnel de terrain pour faire en sorte que ces personnes soient reconnues et que leur situation soit améliorée.

21. Les politiques établies devraient également répondre aux préoccupations croissantes en matière de réglementation des déchets électroniques (ou e-déchets). Elles devraient aussi prévoir l'élimination des véhicules en fin de cycle et réglementer le retrait de la circulation des véhicules en fin de cycle et l'importation de véhicules. Il faut également améliorer les règles relatives aux mouvements transfrontières des déchets et leur application effective. Une formation adaptée et un renforcement des capacités des autorités douanières pourraient améliorer de façon notable le suivi des mouvements transfrontières des produits électroniques et des véhicules hors d'usage.

22. L'un des plus gros problèmes est l'absence d'engagement politique résolu et de prise en main au niveau politique de la gestion durable des déchets solides et des questions de durabilité connexes relatives à la santé publique et à l'environnement, comme en témoigne le manque de données et d'informations précises sur les déchets (leur production, leur composition, leur collecte, leur recyclage et leur élimination). Dans la plupart des cas, les données proviennent de projets distincts dirigés par les donateurs.

Obstacles institutionnels

23. Il existe à l'heure actuelle de multiples institutions dont les activités se recoupent et dont les responsabilités et les compétences ne sont pas clairement définies. La mise en œuvre d'une action coordonnée des différentes institutions nationales et locales reste difficile en particulier pour ce qui est de l'application de plans d'action stratégiques multipartites en faveur de la gestion intégrée des déchets solides. C'est par ailleurs essentiel de renforcer les capacités des autorités locales, en particulier en ce qui concerne la gestion des flux de déchets, notamment des déchets dangereux. Des programmes de formation et de renforcement des compétences devraient être intégrés dans l'éducation en vue de former davantage de professionnels dans le secteur de la gestion des déchets en Afrique. La formation devrait être également pratique. Les représentants des organisations communautaires et des communautés locales pourraient aussi recevoir une formation à la gestion des installations décentralisées de traitement des déchets. À cet égard, installer des centres de formation locaux portant essentiellement sur la gestion, le fonctionnement et la supervision des installations pourrait favoriser le développement de services efficaces de gestion des déchets.

24. Les institutions essentielles à la gestion intégrée des déchets solides devraient englober celles qui fournissent les infrastructures et les services connexes, ainsi que les organismes de réglementation et les institutions chargées de faire appliquer la loi. Les dispositifs institutionnels et les responsabilités devraient être clairement définis. Pour ce qui est des aspects opérationnels, il faudrait faire participer le secteur privé et établir des partenariats secteur public-secteur privé, tout en maintenant un certain « contrôle ». La participation d'organismes professionnels pourrait être utile à cet égard. Il faudrait créer et renforcer ces mécanismes institutionnels et charger les autorités nationales de les réglementer (de manière à contrôler les résultats des prestataires de services du secteur privé).

25. Le personnel des services de santé publique, qui sont généralement responsables de la gestion des déchets, manque souvent de formation, de connaissances ou d'expérience en la matière. Une plus grande place doit être faite

aux départements et divisions chargés de la gestion des déchets. Ceux-ci devraient également être habilités à exercer de manière indépendante toutes les fonctions liées à la gestion intégrée des déchets solides (fonctions de planification, commerciales et financières), dans le cadre de rôles et de responsabilités bien définis.

26. Un centre de connaissances sur la gestion des déchets dans toute l'Afrique doit être établi pour y publier les documents de recherche, organiser chaque année des réunions techniques et des « expositions » sur les déchets, afin de diffuser les connaissances et de promouvoir les réseaux régionaux, notamment le transfert de connaissances à tous les niveaux et entre tous les intervenants (les milieux universitaires, les dirigeants, les praticiens et les agents de terrain). Les accords de jumelage (par exemple la coopération Sud-Sud) devraient être encouragés et appuyés pour promouvoir le partage des connaissances, le parrainage et la mise en réseau.

Obstacles technologiques

27. Des directives techniques propres à l'Afrique et adaptées à la situation locale doivent être élaborées; elles pourraient au besoin porter sur l'enfouissement des déchets sans risque pour l'environnement (position, conception, fonctionnement et fermeture des sites) et fixer des critères et des lignes directrices concernant les incinérateurs mis en place pour détruire les déchets sanitaires. Elles doivent par ailleurs traiter de questions complexes telles que le traitement du lixiviat et les usines de biométhanisation (notamment de traitement des gaz).

28. Les chercheurs du monde universitaire et les spécialistes et agents de terrain doivent travailler ensemble à l'élaboration de technologies, de solutions et de critères appropriés et rentables. Une telle collaboration pourrait demander des efforts d'adaptation et donner lieu à des innovations dans le domaine des technologies de recyclage. Des fonds devraient être mobilisés pour soutenir les recherches axées sur la pratique et sur des partenariats.

29. La priorité doit être donnée aux solutions technologiques qui impliquent la récupération des ressources (des matières et de l'énergie). Les technologies liées à la biométhanisation doivent être encouragées afin de tirer parti de la teneur importante en matière organique (environ 60 à 70 %) des déchets produits dans le climat chaud de l'Afrique. La transformation des déchets en carburant peut être un moyen de garantir la sécurité énergétique.

30. Pour ce qui est du matériel importé ou étranger, il est souvent difficile de se procurer les pièces de rechange, et le soutien technique et opérationnel est réduit. Si les technologies de pays développés sont largement nécessaires pour les flux de déchets complexes tels que les déchets électroniques et dangereux, la préférence doit aller aux technologies locales, qui doivent être privilégiées. Les informations sur les technologies adéquates sont souvent données par les fournisseurs, qui recommandent plus particulièrement l'une ou l'autre. Il est important de conduire des évaluations indépendantes en Afrique. Un meilleur accès aux technologies de l'information fournira des principes d'action utiles en la matière.

31. En Afrique, l'utilisation des technologies adéquates est « inégale ». L'adéquation d'une technologie donnée doit être contrôlée au moyen de cadres de travail intégrés (économiques, environnementaux et sociaux) comme l'évaluation de

la durabilité des technologies. Celle-ci étant nettement participative, elle tient compte des préférences et des décisions au niveau local. Une approche globale (en amont et en aval) est donc souhaitable au moment de choisir une technologie plutôt qu'une autre. L'échange de données en la matière sera utile pour déterminer la technologie et le matériel le plus approprié.

32. Les pays africains ne visent pas forcément d'emblée le plus haut niveau de qualité en matière de gestion des déchets. On peut recommander de procéder par étapes et de traiter d'abord les problèmes prioritaires (par exemple en commençant par établir des systèmes de collecte distincts pour les déchets sanitaires). L'Afrique est dans une phase de transition technologique, en particulier pour ce qui est de la gestion des décharges existantes. Une démarche échelonnée, ou par étapes, est à recommander.

33. Pour réduire les coûts, il faut optimiser la collecte et le transport des déchets (qui représentent environ 67 % du montant total). Des efforts doivent être faits en particulier pour régler la question de l'accès aux rues étroites. À ce propos, de nouveaux types de véhicules spécialisés sont nécessaires.

34. Acquérir de l'expérience en matière d'utilisation des technologies est tout aussi important. L'entretien préventif par exemple est essentiel, et des manuels et des directives concernant l'utilisation et l'entretien des machines sont nécessaires, de même que des programmes de formation en cours d'emploi (dans la langue locale) et des programmes pratiques de renforcement des capacités (par exemple sur la façon de préparer les listes des pièces détachées ou d'en faire l'inventaire). L'établissement d'ateliers pour l'entretien du matériel est un élément central de l'infrastructure de gestion des déchets. Cependant, il n'est bien souvent pas pris en compte dans le système global de gestion des déchets en Afrique.

Obstacles économiques et financiers

35. Des instruments économiques, tels que le principe du pollueur payeur doivent être adoptés tout en tenant compte de l'économie locale et du consentement à payer. En particulier, il conviendrait d'examiner et de mieux étudier la possibilité de trouver des financements par la facturation des services liés aux déchets.

36. Les institutions financières doivent s'impliquer et s'informer davantage. La participation d'institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement est indispensable pour le financement de projets de gestion des déchets. Les gouvernements nationaux devraient également offrir des prêts et des subventions aux « opérateurs ».

37. Le mécanisme pour un développement propre peut être une bonne source de revenus complémentaires pour l'exécution des projets de gestion des déchets. Une action concertée, s'appuyant sur des programmes de formation pratique et des manuels d'orientation, doit être menée pour encourager les autorités locales africaines à tirer parti de ces mécanismes financiers internationaux.

Obstacles liés aux comportements

38. Les déchets sont une ressource et peuvent avoir une valeur ajoutée, aspect qui échappe encore à certains gouvernements, communautés ou entreprises. En outre,

les producteurs de déchets estiment souvent que la gestion des déchets est la seule responsabilité du gouvernement.

39. La collecte sélective des déchets s'effectue souvent de manière informelle et n'est pas encore au niveau voulu. Elle devrait s'effectuer à la source. Les déchets en mélange représentent non seulement un risque mais aussi une occasion manquée. À cet égard, la participation des populations locales est fondamentale. Les activités de sensibilisation doivent être intensifiées, notamment par le recours à des agents de vulgarisation, l'appui aux ramasseurs de déchets et l'établissement de partenariats entre les secteurs formel et informel.

V. Faire participer le secteur informel à la gestion des déchets solides

40. Le rôle du secteur informel dans la gestion des déchets doit être reconnu. Les ramasseurs de déchets sont privés de statut juridique. À cet égard, il faudrait tout mettre en œuvre pour améliorer leurs conditions et normes de travail et leur état de santé. Un dialogue efficace devrait s'instaurer entre négociateurs locaux et organisations non gouvernementales pour comprendre la nature complexe des relations entre les secteurs formel et informel. Des programmes de formation spéciaux à l'intention du secteur informel, comprenant une formation aux nouvelles technologies de recyclage, apporteraient des avantages supplémentaires.

41. Il est important de créer des unités ou des centres spéciaux pour la minimisation ou le recyclage des déchets, qui pourraient contribuer à intégrer les activités des ramasseurs de déchets.

42. Il faut traiter la question des risques pesant sur la santé de l'ensemble des travailleurs dans la chaîne du recyclage, notamment les femmes et les enfants qui participent illégalement à la collecte de déchets, tout en continuant de s'intéresser aux avantages économiques du recyclage.

VI. Renforcer et créer des partenariats

43. Les possibilités de revalorisation des déchets des pays africains sont énormes et, par le biais de partenariats efficaces entre les autorités locales, le secteur privé et le secteur informel, les déchets pourraient être transformés en des ressources précieuses : en énergie, en produits économiques, en emplois. Les cadres nationaux juridiques et de politique générale doivent soutenir les politiques et les mesures institutionnelles qui favorisent la généralisation de tels partenariats à travers la région.

44. L'Afrique est, certes, un puits d'expériences et d'informations, mais il n'y a pratiquement pas d'échange d'informations sur certains aspects des partenariats tels que leur nature, leurs conditions et les compétences des partenaires. Sont absents également les cadres légaux, institutionnels et de politique générale qui favoriseraient et orienteraient les partenariats à divers niveaux. Bien que la volonté politique soit déterminante pour étendre et maintenir des partenariats, les villes n'ont pas toujours les moyens d'établir des partenariats et n'ont pas directement accès aux mécanismes de financement internationaux.

45. Conscients des moyens limités des autorités locales responsables de la gestion des déchets, les participants à la réunion ont recommandé la participation active de l'ensemble des acteurs aux niveaux local, national, régional et international, y compris ceux du secteur informel. Une innovation majeure pourrait être la mise en place d'un système de réseaux efficace entre partenaires potentiels et acteurs pour l'échange d'informations, de meilleures pratiques, d'outils et de technologies.

46. Les participants à la réunion ont recommandé de tirer parti des partenariats déjà conclus en matière de gestion des déchets. Dans un premier temps, il conviendrait de réunir des informations sur les partenariats existants. Tout en étudiant les modèles de partenariat internationaux, il faudrait adapter les partenariats existants et nouveaux au contexte africain, en tenant compte des différences et des particularités des différentes catégories de partenaires aux niveaux international, régional, national et local.

47. Pour que ces partenariats soient efficaces, les cadres politiques et institutionnels doivent être favorables à l'ensemble des parties prenantes et partenaires potentiels, y compris les municipalités, le monde des affaires, les petits prestataires de services (notamment ceux du secteur informel), les institutions financières internationales, les banques locales et régionales, les organisations non gouvernementales et les associations locales.

48. Compte tenu des observations et recommandations susmentionnées, les participants ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Rabat sur la gestion durable des déchets en Afrique (voir annexe).

49. Les participants ont remercié le Gouvernement marocain, qui a accueilli la réunion intersessionnelle, pour son appui généreux et demandé que le pays hôte présente le résumé du Président de la réunion, notamment sa déclaration, à la Commission du développement durable, à l'occasion de sa dix-neuvième session.

Annexe

Déclaration de Rabat sur la gestion durable des déchets en Afrique

1. Les 25 et 26 novembre 2010, à Rabat, les représentants d'organisations chargées de la gestion des déchets solides venant de 28 pays (dont 24 africains), du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour le développement régional, ainsi que des spécialistes du secteur se sont penchés sur diverses questions prioritaires concernant la gestion des déchets solides en Afrique et sur les sujets connexes.

2. La réunion avait pour but d'identifier les besoins propres au continent africain, d'arrêter une position claire pour la dix-neuvième session de la Commission du développement durable et d'établir une coalition en vue de partager et de reproduire les bonnes pratiques permettant de réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement et la santé d'une mauvaise gestion des déchets, et de tirer parti des nombreux avantages économiques de la gestion durable des déchets solides, en ayant à l'esprit la réduction de la pauvreté.

Les participants ont formulé les conclusions suivantes :

3. Nombre d'autorités locales ou nationales africaines n'accordent pas suffisamment d'importance aux questions relatives à la gestion des déchets. L'une des conditions clefs pour la mise en œuvre d'une gestion durable des déchets solides en Afrique est l'appui exprès des décideurs au niveau politique. Reconnaître que les bonnes pratiques de gestion des déchets solides, associées à des ressources suffisantes, peuvent contribuer au développement durable, permettra aux autorités nationales et locales de faire des progrès considérables dans ce domaine.

4. Il est urgent d'élaborer et d'appliquer au niveau national des cadres intégrés politiques, juridiques et institutionnels, liés à la protection de la santé humaine et de l'environnement, pour appuyer la gestion des déchets solides. La décentralisation ainsi que l'autonomisation des autorités locales sont essentielles.

5. Il faut renforcer, tant au niveau national que local, l'accès aux fonds et leur disponibilité, condition *sine qua non* pour mettre en place des systèmes et une infrastructure pour la gestion des déchets, qu'il convient d'accompagner de divers instruments et mécanismes financiers pour en assurer la viabilité.

6. La sensibilisation, l'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des déchets, à tous les niveaux et pour toutes les parties prenantes, sont indispensables pour le continent africain. À cet égard, les gouvernements, les institutions, les organisations non gouvernementales et les organisations régionales et internationales doivent redoubler d'efforts pour que les bonnes initiatives soient mises en œuvre.

7. Bien qu'il y ait un certain savoir-faire dans la région, dans bien des cas les pratiques, bonnes comme mauvaises, ne sont pas mises en commun. Il faut établir des associations et des partenariats au niveau régional ou sous-régional, en partant des réseaux existants, en en créant de nouveau, le cas échéant, et en collaborant

avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres partenaires.

8. Des systèmes intégrés de gestion des déchets solides bien conçus peuvent être plus rentables s'ils reposent sur l'approche des « 3R » (réduire, réutiliser et recycler). En effet, l'essentiel des déchets recyclables de la région Afrique est transporté ailleurs pour être transformé, ce qui occasionne pour la région la perte de certains avantages économiques. Il faut absolument faire mieux comprendre en quoi ces avantages sont un moteur pour promouvoir des pratiques intégrées de gestion des déchets solides et s'intéresser aux déchets en tant que ressource.

9. Le rôle du secteur informel n'est pas reconnu à sa juste valeur et doit être renforcé. L'intégrer formellement au processus de gestion des déchets profitera à toutes les parties prenantes. Le cadre législatif des pays africains peut être renforcé de façon à améliorer les conditions de vie et de travail des personnes dans le secteur informel.

10. Il y a peu d'informations sur les déchets solides. L'accès à des données sur le volume et la composition des déchets produits permettra de prendre des décisions en connaissance de cause quant au choix des investissements et des technologies. Pour améliorer la couverture des services, les autorités locales et les autres prestataires devraient être encouragés à mettre en place des systèmes de suivi afin de collecter des données et des informations en vue d'investissements directs et sûrs.

11. La question des mouvements transfrontières des déchets vers l'Afrique est préoccupante. Outre les risques qu'ils font peser sur la santé humaine et l'environnement, les nouveaux flux de déchets tels que les déchets d'équipements électroniques rendront encore plus problématique l'élimination des déchets. Les conventions internationales doivent être appliquées, notamment par le biais de la coopération régionale.

12. Bien que l'Afrique connaisse une urbanisation extrêmement rapide, il est nécessaire d'envisager des solutions pour les zones rurales aussi bien que pour les mégapoles et les petits centres urbains. Une formule passe-partout ne conviendrait pas compte tenu de la diversité de la région.

13. Établir des partenariats avec toutes les parties prenantes essentielles, notamment les institutions financières internationales, le secteur privé, les banques locales et régionales, les organisations non gouvernementales et les associations locales facilitera l'adoption de méthodes efficaces de gestion des déchets.

Les participants ont déclaré ce qui suit :

14. La gestion des déchets solides constitue un véritable défi, mais l'amélioration des méthodes utilisées aura de multiples retombées positives pour l'Afrique. Les participants souscrivent donc pleinement aux conclusions de la réunion, qui contribueront grandement aux travaux de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, en mai 2011. Ils apprécient vivement l'appui du Gouvernement marocain. Le pays hôte est invité à présenter les textes issus de la réunion, notamment la Déclaration de Rabat, à la Commission du développement durable, à l'occasion de sa dix-neuvième session.

Le 26 novembre 2010